

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 221

présenté par
M. Pont

ARTICLE 6 BIS

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« le SARS-CoV-2 »,

les mots :

« la covid-19 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.